

ANNEXE XX

(*article 69*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

ACQUISITION DE MILIEUX NATURELS

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à poursuivre l'acquisition de milieux naturels d'intérêt dans le cadre de la stratégie municipale de conservation des milieux naturels dont l'objectif est de protéger 8 % du territoire à des fins de conservation.

Le projet comprend les services professionnels et techniques nécessaires à l'acquisition des immeubles requis incluant les frais juridiques d'expropriation, le cas échéant.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. Le coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 2 678 351,92 \$.

TOTAL : 2 678 351,92 \$